

■ **S.I. La Magnenette C S.A.**, à Lausanne (FOSC du 30.10.1996, p. 6637). Selon décision de son assemblée générale du 11 novembre 2003, contrat de fusion du 11 novembre 2003, contrat rectificatif du 28 juin 2004 et bilan au 30 juin 2003, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que S.I. La Magnenette A S.A., à Lausanne, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 7187 du 09.07.2004
(02360936 / CH-550.0.092.983-6)